

Dispositif ULIS - Collège Paul Vallon

Le dispositif ULIS du collège Paul Vallon accueille 13 élèves, de la 6ème à la 3ème, présentant des troubles des fonctions cognitives.

L'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire est un dispositif (et non pas une classe), qui accueille des élèves à besoins particuliers, leur permettant ainsi de recevoir un enseignement adapté, tout en suivant leur scolarité en milieu ordinaire.

Le dispositif offre aux élèves, la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

Le fonctionnement du dispositif ULIS

Chaque début d'année scolaire, un emploi du temps adapté est construit pour chaque élève bénéficiant du dispositif ULIS, correspondant à ses besoins et tenant compte de ses difficultés. Celui-ci peut être modifié au cours de l'année, en fonction du parcours et des réussites de chaque élève.

Il s'agit ainsi d'un dispositif souple, qui évolue grâce à la collaboration des équipes éducatives, des membres de la direction et de la vie scolaire.

Au sein du dispositif, les élèves travaillent en effectifs réduits, avec une pédagogie adaptée qui respecte le rythme d'apprentissage ainsi que les besoins de chaque élève.

Lorsque les élèves sont en inclusion, ils peuvent bénéficier de l'accompagnement de l'AESH-co du dispositif.

Qui sont les acteurs de l'ULIS ?

L'enseignante coordinatrice assure l'enseignement, elle est garante du projet de scolarisation de chaque élève. Elle travaille en étroite collaboration avec les enseignants et l'équipe médico-sociale de l'établissement. Elle est également en lien avec les différents partenaires extérieurs ainsi qu'avec les familles.

L'AESH-Co (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap-collectif) est rattachée à l'ULIS, elle accompagne les élèves dans leurs classes de référence et participe à la vie du dispositif. Elle travaille en lien étroit avec l'enseignante-coordonnatrice et les

professeurs du collège.

Tous les adultes du collège sont appelés à travailler avec les élèves du dispositif ULIS ; enseignants, infirmière, CPE, surveillants, psychologue, assistante sociale, personnels de direction, personnels de restauration etc.

Des organismes du secteur médico-social (SESSAD, CMP, IME etc.) ainsi que des professionnels de santé libéraux, peuvent également intervenir auprès des élèves, sur le temps scolaire ou périscolaire.

L'enseignante référente du secteur assure le lien avec la MDPH. Elle a en charge les dossiers des élèves du dispositif et peut être sollicitée par les familles si besoin. Elle dirige les équipes de suivi de scolarisation (ESS), qui ont lieu obligatoirement une fois par an, pour chaque élève du dispositif.

Mme. GARCIA

Enseignante coordonnatrice - Dispositif ULIS